

La suppression de la note dans les barèmes : Une mesure de justice !

Le SNUipp 23 est attaché à la note car elle fait partie intégrante du statut du fonctionnaire. Cependant, en Creuse, compte tenu des retards d'inspection importants et très différents selon les circonscriptions, sa prise en considération comme un élément de barème est profondément injuste.

Le changement de grille de notation a accentué encore ces injustices car certains enseignants ont une note calibrée sur l'ancienne grille quand d'autres sont notés sur la nouvelle grille fondée sur des critères bien différents (échelon plutôt qu'ancienneté, recalibrage des fourchettes de notes). Cette nouvelle grille de notation à laquelle s'était opposé le SNUipp (qui avait fait une proposition alternative) pouvait être fonctionnelle avec une inspection tous les 2 ans selon les inspecteurs qui l'ont construite. Force est de constater que le département ne remplit pas ces conditions et que de ce fait la grille n'est plus opérationnelle.

A cela vient s'ajouter un correctif qui, identique pour toutes les étapes de la carrière, génère lui aussi des injustices.

Enfin, pour le SNUipp, la prise en compte de la note dans les barèmes fausse à elle-seule l'inspection. En effet, les enjeux sur le déroulement de carrière sont tels que les rapports entre l'inspecteur et l'inspecté sont biaisés (c'est un « rapport de pouvoir » selon Dominique Senore, IEN, auteur de « *Pour une éthique de l'inspection* ») et tout à fait artificiels.

Dans de telles conditions, difficile de faire croire à une réelle volonté de développer l'aspect formation, accompagnement des équipes et évolution des pratiques !!!

C'est pour toutes ces raisons que le SNUipp demande la suppression de la prise en compte de la note dans les barèmes. Il vous invite à signer le courrier ci-dessous et à le renvoyer à la section du SNUipp23.

Nom :

Prénom :

Affectation :

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Depuis 2008, une nouvelle grille de notation a été mise en place dans le département. Le passage de l'ancienne grille à la nouvelle fait apparaître de nombreuses injustices dans son application et ses principes de mise en place :

- augmentation limitée à 0,75 point dans les premiers échelons alors que l'amplitude de notation a augmenté de 1 point.
- distorsion entre appréciation et note,
- nécessité d'une inspection tous les deux ans pour un fonctionnement adéquat
- correctif de notation inopérant...

Ces injustices sont d'autant plus marquées que le département connaît d'importants retards d'inspection.

Elles se répercutent donc inévitablement dans tous les barèmes qui intègrent la note (avancement, mouvement).

De ce fait, nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'accepter la suppression de la note dans les barèmes départementaux.

Signature